



MUNICIPALITE DE SALVAN

Projet de Parc éolien « Le Rosel »

Attestation communale

Pour faire suite à la demande du Service cantonal de l'énergie et des forces hydrauliques, nous attestons que les constructions implantées dans la zone mayen « Le Marcot » sont inhabitées.

En ce qui concerne la zone mayen « La Tailla », nous attestons que les constructions sont inhabitées. Seule une ancienne bâtisse est occupée occasionnellement par des personnes non-domiciliées. Nous précisons que cette zone ne surplombe pas la Vallée du Rhône et n'est donc pas concernée par le projet.

Salvan, le 3 novembre 2014

L'attestent :

Le Président
VOEFFRAY R



Le Secrétaire
MICHEL G